



Strasbourg, le 28 février 2014

Michel HOFF, président

Conseil scientifique régional du patrimoine naturel Alsace



Avis nº 93

Actualisation de l'inventaire des ZNIEFF du « Ried Centre Alsace »

Réunions du 23 mai 2013, point 5 et du 11 juillet 2013, point 5

La demande

contexte L'actualisation des ZNIEFF d'Alsace est engagée selon un découpage en huit territoires d'étude. Parmi eux figure celui du « Ried Centre Alsace» pour lequel les travaux de prospection, d'identification et de délimitation des ZNIEFF sont achevés.

La modernisation nationale des ZNIEFF a débuté en 1995. Elle avait pour objectif de réactualiser les inventaires et d'homogénéiser les méthodes et critères utilisés pour l'identification des ZNIEFF. L'intérêt patrimonial définit la ZNIEFF qui doit reposer sur une liste d'espèces et d'habitats déterminants.

La méthodologie nationale prévoit que soient soumis à la validation du CSRPN la méthode de travail mise en œuvre pour l'élaboration des ZNIEFF et le résultat de son application, à savoir, la désignation, la description et la délimitation de chacune des ZNIEFF.

La démarche régionale de validation s'effectue en trois temps :

- validation de l'adaptation méthodologique par le CSRPN en séance plénière ;
- vérification des propositions de zones de type I et II par le groupe de travail ZNIEFF du CSRPN élargi à des experts territoriaux ;
- validation régionale des ZNIEFF par le CSRPN en séance plénière.

Le CSRPN a examiné les ZNIEFF de ce territoire d'études. Ainsi, comme prévu :

- il a procédé à un examen de la méthodologie mise en œuvre au mois d'octobre 2011;
- il a participé aux groupes de travail élargis à des personnes ressources, les 23 mars et 12 décembre 2012 ;
- il a validé formellement la démarche méthodologique et les résultats définitifs sur ce territoire d'étude le 11 juillet 2013.



Question

Sur le territoire du « Ried Centre Alsace », le CSRPN a été invité à valider :

- la démarche méthodologique appliquée;
- les ZNIEFF proposées (pertinence, description, délimitation);

et à formuler toute observation qu'il juge utile à l'amélioration de l'exercice.

Attendus

éléments mis à disposition du CSRPN

- dossier de séance du CSRPN du 23 mai 2013 préparé par OGE comportant les propositions de ZNIEFF de type I et de ZNIEFF de type II, sous forme de tableau de synthèse, de fiches descriptives et d'une carte détaillée de chacune des ZNIEFF.
- rapport du bureau d'études OGE: Actualisation des ZNIEFF d'Alsace. Lot C: ried Centre Alsace. DREAL-CETE de l'Est. OGE/ mars 2013. 103 p.
- présentations orales du bureau d'étude portant sur la démarche méthodologique et les résultats obtenus.

contexte géographique Le périmètre du lot « Ried Centre Alsace » recouvre une superficie de 1105 km², soit 13% de la superficie de l'Alsace et concerne 100 communes. La zone d'étude s'étend du sud de Strasbourg à Colmar. Elle inclut la vaste dépression humide drainée par l'IIII et ses affluents (Grand Ried et Bruch de l'Andlau) ainsi qu'en marge une partie des collines sous-vosgiennes. La majeure partie de la zone repose sur des loess et des alluvions.

état des connaissances La première génération des ZNIEFF réalisée dans les années 1980-1990 naturalistes identifiait au total 32 ZNIEFF de type I (3 807 ha) et 1 ZNIEFF de type II (6 152 ha) dans ce territoire d'étude.

analyse de la démarche L'ensemble de la zone a été étudié. La méthodologie régionale adoptée est méthodologique basée sur des données postérieures à 2000 et sur des espèces déterminantes. L'analyse des données a été correctement effectuée : l'identification des ZNIEFF a été réalisée à partir de l'exploitation des bases de données floristiques et faunistiques, à l'aide de la bibliographie qui a été dépouillée, ainsi que de prospections complémentaires de terrain effectuées dans le cadre de ce travail.

> Le contexte éco-géographique a été correctement étudié, les principales unités ont été décrites à partir de la bibliographie et des connaissances de terrain préalables du bureau d'étude ou mises à disposition par les personnes ressources. L'analyse des données réunies s'est concentrée sur les données récentes et n'a pas conduit à réactualiser les nombreuses données et connaissances historiques.



Des remarques ont été faites sur les cotations des espèces déterminantes définies, accompagnées de propositions concernant la faune et la flore. La difficulté de proposer en l'état des pré-vergers et des forêts du ried a été relevée.

La prise en compte du Crapaud vert et du Grand Hamster a fait l'objet d'échanges et d'adaptations afin de tenir compte de la singularité de leur occupation spatiale (présence en milieu péri-urbain, utilisation de milieux artificialisés, étendue de leur habitat, historique notamment, et pour le Grand Hamster à l'évolution rapide de ses populations ces dernières années).

Pour le Grand Hamster, il a été décidé de se limiter à la définition de ZNIEFF de type II en prenant en compte une zone tampon (d'un cercle de 600 m de diamètre) autour des stations de présence de l'espèce (données des trois dernières années) de laquelle ont été soustraites les zones artificialisées ou non favorables.

Les sites de reproduction pérennes du Crapaud vert (à l'exclusion de ceux situés dans les bassins de traitement routier) ont été classés en ZNIEFF I.

De plus, pour tenir compte de la totalité du milieu de vie du Crapaud vert, en partie superposé à celui du Grand Hamster, des zones tampons de 2 km autour des sites de reproduction identifiés ces dix dernières années ont été ajoutées à la ZNIEFF de type II définie pour le Grand Hamster.

Les connaissances antérieures sur les habitats n'ont été que partiellement mises à profit.

33 ZNIEFF, parmi lesquelles, 32 ZNIEFF de type I (15 569 ha) et 1 ZNIEFF de type II (26 005 ha) ont été identifiées et décrites. Les ZNIEFF I représentent ainsi 14 % du lot Ried centre Alsace et la ZNIEFF de type II recouvre environ 23.5 % du territoire d'étude.

On note ainsi une augmentation notable de la surface totale des ZNIEFF par rapport à l'inventaire de première génération (surface concernée 4 fois plus importante que celle issue de la première génération), à mettre en rapport notamment avec le choix de désigner des surfaces pour le Grand Hamster et le Crapaud vert.

La méthode a été correctement appliquée. Les ZNIEFF ont été dans l'ensemble correctement délimitées et justifiées. La liaison entre ces dernières et les ZNIEFF des autres lots a correctement été traitée.

Avis

La méthodologie a été correctement appliquée. les 32 ZNIEFF de type I et la ZNIEFF de type II identifiées constituent un inventaire pertinent des richesses naturelles du « Ried Centre Alsace » dans l'état actuel des connaissances compte tenu des caractéristiques du territoire d'étude et des données disponibles.

Les ZNIEFF sont globalement bien identifiées ; chacune des 33 ZNIEFF issues de cette démarche est correctement argumentée par une liste



d'espèces déterminantes et sa délimitation est fondée sur des critères écologiques.

Le CSRPN note que l'option de délimitation choisie consistant à séparer le réseau phréatique intra-forestier de sa partie plus agricole scinde en deux une unité cohérente et fonctionnelle.

Recommandations

Le CSRPN recommande:

inventaire du lot « Ried Centre Alsace »

- de compléter les ZNIEFF sur les zones connues pour leur intérêt écologique mais n'ayant pas pu être retenues en application stricte de la méthodologie à l'instar de certaines forêts du Ried;
- de procéder à des inventaires complémentaires dans les zones peu prospectées pré-identifiées sur la base de données plus anciennes;
- l'examen fin des continuités géographiques entre les différents lots voisins;
- d'effectuer une analyse complémentaire sur les délimitations entre les zones forestières et les phréatiques;
- de tenir compte des sources en classant le réseau des phréatiques en ZNIEFF II.

évolution de la méthodologie pour l'inventaire permanent Le CSRPN conseille d'établir un bilan de fin d'exercice de modernisation afin d'identifier les points méthodologiques à améliorer :

- de revoir et de compléter la liste des taxons déterminants au regard des difficultés de désignation de ZNIEFF pour certains habitats (massifs forestiers, rivières phréatiques, etc.);
- de systématiser l'utilisation des habitats déterminants pour la désignation des ZNIEFF;
- de mettre en place des indicateurs et une méthode permettant de procéder à une analyse diachronique de l'évolution des ZNIEFF;
- d'améliorer la rédaction des fiches ZNIEFF, en particulier l'explication des raisons particulières de chaque délimitation;
- d'effectuer une analyse plus précise des phréatiques lors de l'inventaire permanent.

cohérence avec d'autres politiques

L'inventaire des ZNIEFF repose sur une approche exhaustive dans l'état des connaissances, univoque (purement scientifique) et plurispécifique. Le CSRPN considère que l'inventaire des ZNIEFF devrait fonder les axes stratégiques de définition des SCAP et de la TVB.

